

AVIS PUBLIC

Dérogation Mineure

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal tenue au 364 rue Saint-Joseph, à la salle La Chapelle, le 2 février 2026 à 19h00, à Laurier-Station. Au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande formulée pour le lot 5 369 210, localisé au 138 rue du Cerisier

La demande a pour but de permettre une dérogation au règlement de zonage 02-17 actuellement en vigueur, afin de corriger l'implantation d'une résidence unifamiliale isolé avec garage attenant. Attendu qu'une partie du garage sera situé en cours avant secondaire et que la construction est érigée sur un terrain d'angle. L'implantation de la maison avec le garage attenant situé sur la cour avant secondaire, ne respecte pas la marge avant secondaire maximale de 8.5 mètres et se situe à 8.70 mètres et 12.92 mètres.

Donné à Laurier-Station, ce 15^e jour de janvier 2026

Claudine Fontaine
Directrice générale,
greffière-trésorière par intérim